



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 25 avril 2022

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur l'adjoint au Maire,

Par courrier, réceptionné le 31 mars 2022, vous avez sollicité l'avis conforme du Préfet sur la demande de permis de construire n° 077 220 22 00002, déposée par M. Hugo AUGÉ, pour la construction d'un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque sur le territoire de votre commune de Guercheville.

Parallèlement à cette demande, ce PC a fait l'objet d'un examen par la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Votre commune de Guercheville est soumise à l'application du règlement national d'urbanisme.

La commission s'est réunie, le jeudi 21 avril 2022 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

Le demandeur, M. Hugo est un exploitant agricole actif et le projet semble nécessaire à l'activité agricole. Toutefois, s'agissant d'un projet de création et de développement d'une nouvelle activité, la commission souhaite que des précisions sur la réalité du projet équestre lui soient transmises avant la prochaine commission du 19 mai où ces éléments seront présentés et l'avis rendu.

La commission souligne dès à présent la nécessité de travailler l'insertion paysagère de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'adjoint au Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

M. Didier LALOUE
Mairie de Guercheville
58, rue Grande
77760 GUERCHEVILLE

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur

Medu
Laurent BEDU